Fondation Travail-Université asbl

Comparaison des programmes des partis en matière de protection sociale, fiscalité et financement de la protection sociale

Véronique ORUBA

- Avril 2003 -

Chaussée de Haecht, 579 – 1030 BRUXELLES
Tél. 02/246.38.51 – Fax 02/246.38.55 – secretariat@ftu.be

Protection sociale

	cdH	ECOLO	P.S.	M.R.
Principes, enjeux, déclaration générale	• Assurer une plus grande protection sociale en n'affectant pas l'ensemble des marges budgétaires à la réforme fiscale.	• Garantir une plus grande égalité en matière de revenus et de conditions de vie. • Une approche globale des questions de revenus, de protection sociale et d'aide sociale, d'accès aux services publics.	• Un nouveau pacte social qui implique que l'on réinvestisse dans la sécurité sociale et les fonctions collectives. • Assurer la sécurité d'existence à chacun, la valeur d'égalité étant au cœur de ce combat.	• Volonté d'assurer le développement d'un État social actif, capable d'assurer un haut niveau de protection sociale pour tous, tout en veillant à favoriser les formules de prévention person-nelle de certains risques de la vie.
Le « système » de Sécurité Sociale	Rejet de la privatisation et de la régionalisation : consolider le système de sécurité sociale fédéral basé sur la solidarité et sur l'assurance.	Maintien d'un système assurantiel fédéral – Opposition aux velléités de défédéralisation et de privatisation larvée. Affirmation du principe de la gestion paritaire par les partenaires sociaux.	• Refinancement structurel et massif. • Apporter une réponse aux nouveaux besoins sociaux. • Refus de toute privatisation et de toute défédéralisation.	• Refus de toute défédéralisation, même partielle, et de privatisation de la sécurité sociale. • Demeure favorable au maintien de la méthode de la concertation avec tous les acteurs concernés, et notamment ceux issus du monde de la santé.
Allocations de remplacement	• Revalorisation des minimas sociaux (programme pluriannuel). • Mécanisme de liaison au bien-être de l'ensemble des allocations sociales. • Plus grande uniformisation des plafonds de revenus. • Relever les indemnités d'invalidité. • Meilleure couverture pour les victimes d'accidents du travail et de maladies professionnelles.	• Relèvement des allocations sociales les plus basses. • Liaison régulière au bien-être des allocations sociales et des plafonds salariaux (ainsi que des conditions de revenus et des droits sociaux). • Suppression de l'article 80 de la réglementation du chômage. • Elargir la nomenclature des maladies professionnelles.	• Relèvement des allocations sociales les plus basses. • Mécanisme de liaison au bien-être de toutes les allocations sociales et des plafonds salariaux. • Suppression de l'article 80 de la réglementation du chômage. • Meilleure couverture sociale des accidents du travail et des maladies professionnelles. • Maintenir des droits sociaux quelle que soit la mouvance professionnelle de l'assuré social.	

	cdH	ECOLO	P.S.	M.R.
Individualisation des droits sociaux	• En particulier dans le secteurs de l'assurance-chômage et des pensions. • Dispositions transitoires et progressives.	• Objectif : que chaque personne adulte bénéfice de droits propres. • Régimes transitoires permettant une mise en œuvre par palier. • Suppression de la catégorie « cohabitant » en chômage et invalidité, et reconversion progressive du quotient conjugal en crédit d'impôt.	• Objectif : que chacun puisse se constituer des droits propres. • Individualiser les droits sociaux en garantissant les situations acquises. • Suppression de la catégorie « cohabitant » dans tous les régimes d'allocation sociale.	Aucune mention.

	cdH	ECOLO	P.S.	M.R.
Soins de santé	• Norme de croissance du budget portée à 4,5%. • Diminuer le coût des médicaments (promouvoir les génériques, ristourne, échantillons). • Améliorer le financement des hôpitaux (e.a. financer la fonction sociale). • Assurer le maintien à domicile. • Revaloriser les intervenants de première ligne. • Financer la fonction de santé publique du pharmacien. • Revaloriser le kinésithérapeute en tant qu'acteur de santé. • Renforcer la prévention. • Santé mentale et prévention du suicide.	• Norme de croissance du budget d'au moins 4%. • Réduire la charge du patient. • Renforcement de la 1ère ligne. • Promouvoir la santé dentaire (soins gratuits pour les enfants et plus accessibles de manière générale). • Santé mentale, psychothérapie, soins palliatifs.	• Doublement de la norme de croissance du budget de 2,5 à **5%** (+ 5 milliards d'€). • Gel de toute hausse de la quote part personnelle du patient. • Introduction plus rapide de nouveaux matériels et médicaments dans les prestations remboursées. • Généralisation du « Maximum à facturer » et dispense immédiate des tickets modérateurs dès que le M.A.F. est atteint. • Tiers-payant social simplifié et pour tous les prestataires. • Financement des hôpitaux avec soutien accru à ceux qui accueillent une patientèle socio-économiquement défavorisée. • Revalorisation de la médecine générale. • Accès garanti aux soins de kiné. • Meilleur remboursement des soins dentaires. • Reconnaissance et rémunération du pharmacien en tant que conseiller du patient. • Système d'indemnisation des victimes de dommages anormaux liés aux prestations de soins de santé.	• Augmenter la norme de croissan-ce du budget de l'assurance mala-die. • Favoriser le financement d'assurance complémentaires accessibles et durables. • Définir les champs respectifs de l'assurance obligatoire et de l'assurance complémentaire. • Partager la responsabilité de la nouvelle gouvernance entre tous les intervenants du secteur des soins de santé. • Renforcer le responsabilité financière des patients par l'introduction d'un « Minimum à facturer » basé sur la perception obligatoire des tickets modérateurs et la capacité contributive de chacun. • Revaloriser et promouvoir la médecine de proximité. • Révision de la responsabilité des mutuelles.

	cdH	ECOLO	P.S.	M.R.
Pensions	• Donner la priorité aux pensions légales et assurer la liaison au bien-être. • Permettre l'accès des pensions complémentaires aux travailleurs des secteurs les moins riches (non-marchand, PME, …).	• Assurer la légitimité du premier pilier en offrant un revenu « suffi-sant » ou « socialement souhai-table ». • L'équivalent de 80% des derniers revenus professionnels nets d'impôts (avec plafond). • Liaison au bien-être. • Revoir les conditions de carrière. • Individualiser le droit à la pension en garantissant les droits acquis.	• Garantir un premier pilier viable et satisfaisant. • Au moins 80% des derniers reve-nus professionnels nets d'impôts (pour les bas et moyens revenus). • Revaloriser les pensions les plus anciennes. • Liaison au bien-être. • Revoir les conditions de carrière. • Individualiser le droit à la pension en garantissant les situations acquises.	• Mettre en place un système de pensions qui sauvegarde la répar-tition et permette les pensions complémentaires par une alimen-tation régulière et de manière appropriée du fonds de vieillisse-ment, en encourageant la réduc-tion de la dette publique et en augmentant le taux d'activité. • Revalorisation du montant de la pension minimale par la liaison au bien être (dans le respect de l'équilibre global de la sécurité sociale) • Renforcer les incitants fiscaux pour les pensions complémentai-res des 2ème et 3ème piliers. • Réduire les limitations imposées dans le cumul d'une pension avec des activités professionnelles. • Moduler et réduire progressive-ment la cotisation de solidarité sur les pensions légales et extralégales.
Assurance-autonomie	• Créer une assurance-autonomie. • Allocation versée en espèces pour les personnes hébergées en maisons de repos. • Allocation moitié en espèces et moitié en chèques-services pour les personnes vivant à domicile.	• Mettre en œuvre une assurance-autonomie intégrée dans la sécurité sociale fédérale. • Un Plan coordonné pour l'autono-mie des personnes.	• Créer une assurance-autonomie fédérale, en tant que branche de la sécurité sociale. • Prise en charge correcte de la perte d'autonomie (entités fédérées).	Pas d'assurance - autonomie en tant que telle, mais : • Favoriser les formules de maintien à domicile des aînés en perte d'autonomie en renforçant l'accès à l'offre en matière d'aide et de soins à domicile (moyens financiers individualisés et adaptés) tout en garantissant le respect du libre choix des personnes.

	cdH	ECOLO	P.S.	M.R.
Statut social des indépendants	• Améliorer prioritairement la pension des indépendants. • Solidariser les risques de la maladie. • Augmenter les allocations familiales pour le 1er enfant. • Statut social plus souple. • Accès au financement alternatif.	• Diverses mesures d'alignement sur la protection sociale des travailleurs salariés. • Déplafonnement des cotisations, calcul des cotisations sur les revenus de l'année antérieure. • Cotisation obligatoire « petits risques ». • Financement alternatif.	• Diverses mesures d'alignement sur la protection sociale des travailleurs salariés : allocations familiales, petits risques de santé, pension, invalidité. • Système de « cotisations anticipées ». • Financement alternatif et par davantage de solidarité entre indépendants (progressivité et déplafonnement des cotisations).	• Continuer le rapprochement entre le statut social des travailleurs salariés et celui des travailleurs indépendants (pensions, soins de santé, petits risques). • Lutter contre les discriminations existantes entre les différents régimes de pensions et notamment la réduction de l'écart entre les pensions des indépendants et celle des salariés par la poursuite de la revalorisation des pensions des indépendants. • Veiller à la mise en place de la couverture totale et obligatoire du conjoint - aidant.
Allocations familiales et aide aux familles	• Défendre le principe « Allocation familiale = droit de l'enfant ». • Instaurer une allocation de rentrée scolaire (75,125 et 175 €). • Supprimer la différence pour le 1er enfant entre indépendants et salariés. • Augmenter la prime de naissance du 1er enfant.	• Revaloriser les allocations familiales (plan pluriannuel). • Supprimer la modulation suivant le rang mais maintenir selon l'âge. • Clarifier, simplifier et uniformiser les régimes d'attribution du droit.	• Revaloriser de manière progressive et ciblée les allocations fami-liales (augmentation pour le premier et le deuxième enfants). • Soutien fiscal à la création de structures d'accueil de l'enfance.	• Poursuivre l'alignement des allocations familiales des indépendants sur celles des salariés.

	cdH	ECOLO	P.S.	M.R.
Intégration sociale	• Adapter le revenu d'intégration au coût de la vie : augmentation et mécanisme de rattrapage.	• Augmentation d'au moins 10% (ainsi que pour les autres prestations d'aide sociale). • Elargir, consolider et mieux rému-nérer les contrats d'intégration.	• Majoration du revenu d'intégration et des autres allocations sociales. • Garantir aux débiteurs de créances alimentaires un revenu minimum équivalent au revenu d'intégration. • Développer les filières d'insertion par le travail.	Aucune mention.
Divers		• Interdiction des visites domiciliaires portant sur des éléments de vie privée.	• Construction d'une Europe sociale. • Refédéralisation de la médecine préventive. • Développer l'activation des allocations de chômage.	

Fiscalité et financement de la protection sociale

	cdH	ECOLO	P.S.	M.R.
Fiscalité • ***Principes généraux***	• Ne pas affecter l'ensemble des marges budgétaires à la réforme fiscale.	• Exclure la pauvreté par un plan d'action pluriannuel permettant à tous de bénéficier d'un revenu au moins égal à 60% du revenu médian de la population belge (soit 800 € par mois pour un isolé et 1600 €/mois pour un couple avec 2 enfants). • Rééquilibrer la fiscalité en faveur des revenus du travail et de la sécurité sociale par une plus juste prise en compte fiscale des patri-moines et d'autres revenus.	• Une nouvelle réforme fiscale : diminuer les prélèvements sur les bas et moyens revenus du travail et sur les revenus de remplace-ment ainsi que la fiscalité sur la consommation, et réadapter la fiscalité des revenus de capitaux et des plus gros patrimoines.	• Principe selon lequel trop d'impôt tue l'impôt. • Moins d'impôt pour plus de salaire poche. • Poursuivre la diminution de la pression fiscale qui pèse sur les indépendants, les revenus du travail et les sociétés. • Ramener le taux supérieur d'impo-sition à 45% maximum. • Limiter à l'avenir le nombre de taux d'imposition à trois : 25%, 35%, 45%.
• ***Mesures en faveur des faibles et moyens revenus***		• Etendre à tous (donc y compris aux allocataires sociaux) le béné-fice du crédit d'impôt forfaitaire pour faibles revenus. • Transformer progressivement le quotient conjugal en crédit d'impôt forfaitaire. • Supprimer la fiscalisation des rentes alimentaires.	• Taux réduit de TVA sur les fourni-tures domestiques de gaz et d'électricité pour les bas et moyens revenus. • Absence de taxation des revenus en-dessous de 7.000 € indexés. • Augmentation du forfait de charges déductibles.	• Augmenter le minimum imposable jusqu'au niveau du minimex afin d'encourager le travail des moins qualifiés. • Augmenter le montant des reve-nus concernés par le crédit d'im-pôt de 14.140 avant indexation à 20.000 €. • Augmentation du montant du crédit d'impôt qui est actuellement de 440 € avant indexation.

	cdH	ECOLO	P.S.	M.R.
• ***Fiscalité « incitative » et/ou « ciblée »***	• Allègement fiscal pour les familles avec enfants (frais de garde, exo-nération d'impôt pour enfants à charge, quotient familial).	• Reconvertir en dotations complé-mentaires aux entités fédérées les avantages fiscaux consentis (frais de garde d'enfants, rembourse-ment d'emprunts hypothécaires). • Consolider le financement et élargir le champ d'action du FESC.	• Favoriser l'accès à la propriété d'une habitation et à la rénovation dans les quartiers en difficultés. • Aider les familles avec enfants. • Favoriser la mobilité des travail-leurs et l'utilisation des transports publics. • Alléger la fiscalité des travailleurs ayant perdu leur emploi. • Facilités fiscales aux P.M.E.	• Diverses mesures fiscales en faveur des familles avec enfants. • Diverses mesures fiscales en faveur des PME et en faveur de secteurs d'activités précis (Horeca, construction,…) • Obtenir au niveau européen une réduction du taux de TVA à 12 voire 6% pour certains types de travaux (réhabilitation de certains quartiers dans les grandes villes, bâtiments scolaires,…) et pour le secteur Horeca. • Instauration d'une déductibilité des frais de restaurant dans le cadre de l'exercice de l'activité professionnelle de 75 voire 100%. • Favoriser l'utilisation de véhicules privés électriques par l'allègement de la TVA, de la taxe de mise en circulation et de roulage. • Réduire le taux de TVA à acquitter lors de l'achat d'œuvres d'art (dans une perspective de démocratisation de la culture).

	cdH	ECOLO	P.S.	M.R.
• ***Elargissement de l'assiette fiscale***		• Limiter les possibilités d'exonération du précompte mobilier sur les revenus de capitaux. • Réduire l'exonération des plus-values sur actions et parts à l'impôt des sociétés. • Restreindre les possibilités de déduction en matière de revenus définitivement taxés. • Impôt sur les gros patrimoines (au-dessus de 1,25 million d'Euros, taux variant de 0,25 à 1%). • Assouplissement du secret bancaire. • Dématérialiser les actions et autres titres au porteur. • Revoir le régime des plus-values immobilières. • Remplacer le régime de taxation applicable aux stocks options par un régime de taxation de la plus-value dégagée. • Soumettre à une taxe annuelle les voitures de société, à charge des sociétés. • Rémunérer correctement l'épargne et stimuler les fonds éthiques.	• Plus juste contribution des plus-values sur actions et titres (ISOC et IPP avec exonération en-dessous de 5000 €). • Réforme des conditions de déduc-tion des revenus financiers (e.a. revenus définitivement taxés). • Impôt de faible taux sur les plus gros patrimoines (avec assouplissement du secret bancaire et dématérialisation des titres au porteur). • Revoir le mode de calcul des plus-values immobilières. • Réformer le régime fiscal des stock options. • Limiter la déductibilité fiscale des amortissements des voitures de société à hauteur de 16.000 €.	• Taxes sur le tabac.
• ***Divers***			• Renforcer la lutte contre la fraude fiscale et résorber l'arriéré fiscal.	• Poursuite et intensification de la lutte contre la fraude fiscale.

	cdH	ECOLO	P.S.	M.R.
Financement de la sécurité sociale				
• ***Contributeurs***	• Maintenir un financement essentiellement perçu sur le travail.	• Augmenter le subventionnement public (Etat fédéral).	• Augmenter le subventionnement public (Etat fédéral).	
• ***Réductions des cotisations patronales***	• Réduire les « charges » sur le travail, en concentrant les réductions sur les publics les plus vulnérables au chômage de longue durée (per-sonnes peu qualifiées, moins de 25 ans, plus de 50 ans).	• Moratoire sur le volume global des réductions inconditionnelles. • Transformer en réductions conditionnelles (création nette d'emplois, formation professionnelle, réduction et/ou aménagement du temps de travail). • Suppression des réductions inconditionnelles et de la cotisation de modération salariale.	- Moratoire sur les réductions non conditionnelles. - Evaluation rigoureuse de l'impact sur la création d'emploi. - Conditionner les réductions (for-mation professionnelle, réduction et aménagement du temps de travail, création d'emplois).	• Mener une nouvelle opération de réduction généralisée des « charges » des entreprises. • Poursuivre la réduction des cotisations patronales pour rendre le « travail plus attractif » pour les employeurs (artisans et indépendants).
• ***Financement du Fonds de vieillissement***		• Affectation des marges liées au désendettement public et prélève-ment sur les capitaux assurés dans le cadre des 2ème et 3ème piliers.	• Affectation des marges liées au désendettement public.	• Via la réduction de la dette publique et l'augmentation du taux d'activité.

	cdH	ECOLO	P.S.	M.R.
• ***Financement alternatif***	• Affectation des marges budgé-taires dégagées grâce au désen-dettement. • Instauration d'une C.S.G. de 2% sur une base élargie à l'ensemble des revenus bruts des particuliers et des sociétés (abattement de 12.000 € pour les particuliers). • Taxe C02 et sur la consommation d'énergie (au niveau européen).	• Instauration d'une C.S.G. de faible pourcentage et sur une large assiette (à l'exclusion des alloca-tions familiales et des pensions alimentaires et avec un abatte-ment de 10.000 €) et à la condition d'une meilleure identification des revenus mobiliers. • Taxe C02 (hausse des taxes et accises sur essence, diesel, ma-zout, électricité, gaz naturel). • Taxe de faible taux (entre 0,01 et 0,1%) sur toutes opérations financières non justifiées par le bon fonctionnement de l'activité économique et dont l'objectif est de réaliser un gain spéculatif. • Cotisation sur les assurances complémentaires privées contre les risques sociaux.	• Instauration d'une C.S.G. de très faible pourcentage et progressive sur une assiette élargie (à la réelle capacité contributive de chacun) avec des exceptions justifiées socialement et un abattement de 10.000 €, moyennant la suppres-sion de la cotisation spéciale de sécurité sociale et de la retenue de solidarité sur les pensions. • Taxe C02. • Taxe sur les transactions finan-cières spéculatives. • Cotisation de solidarité sur les assurances complémentaires privées contre les risques sociaux pour renforcer le financement des pensions légales.	• Prospecter des nouvelles formes de financement pour la sécurité sociale en contrepartie de nou-velles diminution de cotisations sociales.